

M. Fleming: Personne n'avait alors vu le bill.

L'hon. M. Garson: Voici le sens que j'attribue au point de vue des partis créditistes et de la CCF. Ils me reprendront si je les ai mal compris. Ils ont donc appuyé le projet de loi en 1951, à l'instar du chef de l'opposition et de son parti, parce qu'ils tenaient beaucoup à ce qu'on imposât à l'époque certaines régies nécessaires, prétendaient-ils, à la protection de la population.

M. Knowles: Vous ne l'avez pas fait.

L'hon. M. Garson: Tenant donc beaucoup à l'imposition des régies, et, en personnes intelligentes, comprenant que le gouverneur en conseil n'aurait pas le droit d'y avoir recours s'il ne dispose de pouvoirs spéciaux, ils ont dit: "Nous convenons de vous accorder des pouvoirs d'urgence afin que vous puissiez imposer des régies". Or le plus qu'on puisse dire de la thèse de l'honorable député d'Eglinton,—si tant est qu'on puisse en tirer une conclusion d'ensemble,—c'est que son chef et ses collègues (je fais exception pour lui car il était adversaire des régies) étaient tous partisans des régies, qu'ils convenaient de la nécessité des pouvoirs d'urgence pour appliquer les régies, qu'ils étaient opposés au recours à la loi des mesures de guerre à cette fin, mais qu'ils refusaient malgré tout d'appuyer la loi sur les pouvoirs d'urgence. Eh bien, si le parti conservateur ne voulait pas appuyer les pouvoirs d'urgence, comment serait-il possible d'imposer les régies qu'il préconisait alors?

M. Fleming: Il ne pouvait appuyer ce bill après l'avoir vu.

L'hon. M. Garson: Mes honorables amis de la CCF et du parti créditiste disent qu'ils ne s'opposent pas en principe aux pouvoirs d'urgence; mais ils les ont appuyés en 1951 et, si j'ai bien compris mon honorable ami, le chef de la CCF, l'autre jour, il serait enclin à les appuyer maintenant à condition que nous nous en servions.

M. Coldwell: C'est-à-dire pendant que le Parlement ne siège pas, et si vous les invoquez dans l'intérêt de la population du Canada. Je veux dire: pendant que le Parlement ne siège pas.

L'hon. M. Garson: Lorsque le Parlement ne siège pas. Par conséquent, mes honorables amis de la CCF et du parti créditiste ne s'y opposent pas en principe. Ils voteront contre, —si telle est leur véritable intention,—non pas parce qu'ils estiment que nous avons tort de réclamer ces pouvoirs, mais parce que nous ne les avons pas utilisés de la manière qu'ils croient que nous aurions dû les utiliser. Ce

[L'hon. M. Garson.]

n'est pas la même chose que de s'opposer au principe dont s'inspirent les pouvoirs d'urgence.

Je leur dirai maintenant que, pour autant qu'ils sachent et que nous sachions nous-mêmes, il est possible qu'il soit absolument nécessaire,—d'ici trois, six ou neuf semaines,—d'imposer une régie quelconque, limitée si l'on veut, à un certain secteur de l'industrie, même si une telle régie est imposée par un gouvernement comme le nôtre qui, franchement, n'a pas confiance aux régies d'aucune sorte, lorsqu'il est possible de les éviter.

Se rappelant les principes qu'ils ont énoncés et l'appui qu'ils ont accordé antérieurement à la mesure à l'étude, mes honorables amis cécédistes et créditistes estiment-ils qu'ils adoptent une attitude logique en disant maintenant au Gouvernement: étant donné que vous, constituant la majorité démocratiquement élue par la population du Canada, n'avez pas exercé ces pouvoirs de la façon dont nous, qui sommes de la minorité, avons dit que vous deviez les exercer, nous allons faire tout en notre pouvoir pour vous retirer ces pouvoirs, de sorte que vous n'en disposerez pas pour faire face à tout état d'urgence, à tout impératif, qui pourrait surgir?

Des voix: Très bien!

L'hon. M. Garson: Une telle attitude est-elle logique? Je dis qu'elle ne l'est pas, monsieur l'Orateur.

M. Coldwell: Le ministre me pose-t-il la question?

L'hon. M. Garson: Oui.

M. Coldwell: Le ministre dit ne pas croire au principe dont s'inspire la mesure à l'étude, mais cela ne l'empêche pas de nous demander de lui remettre les pouvoirs qu'elle prévoit. Nous lui avons déjà accordé ces pouvoirs, mais il n'a pas su s'en servir dans l'intérêt de la population du Canada. Puisqu'il n'est pas en faveur des régies et qu'il n'a pas mis à profit les pouvoirs que nous lui avons accordés, pourquoi lui renouveler ces pouvoirs que le Gouvernement utilisera à l'encontre des intérêts de la population?

L'hon. M. Garson: Je suis persuadé que mon honorable ami déforme les faits, quand il affirme que nous sommes adversaires des régies.

M. Drew: Vous venez de le dire vous-même.

M. Ross (Souris): Oui, le ministre vient de l'affirmer.

L'hon. M. Garson: De fait, pendant la guerre, alors que la conjoncture militait en faveur d'un régime de régie le gouvernement actuel avait établi l'un des régimes de